

Demande d'autorisation en vue de l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Ce document est à déposer en deux exemplaires à la mairie où sera réalisé l'installation. Le Maire transmettra un exemplaire au SPANC pour avis technique.

Commune :	
Date de réception du dossier en mairie :	
Demandeur	
Nom – Prénom :	
Adresse complète :	
Téléphone : Portable : Bureau :	
Eventuellement, nom et téléphone de son représentant ou mandataire :	
Nom – Prénom du propriétaire, si ce n'est pas le demandeur :	
Projet d'installation situé à :	
Adresse :	
Références cadastrales (section et n° de parcelle) ;	
Classement de la parcelle (source mairie par le PLU ou POS) :	
Surface de la ou des parcelles :	
Nature des travaux :	
<input type="checkbox"/> Construction neuve	
<input type="checkbox"/> Rénovation et transformation (avec permis de construire)	
<input type="checkbox"/> Création sur locaux existants (sans permis de construire)	
Assainissement existant : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> Non Ancienneté :	

Constitution du dossier

- Le présent questionnaire (accompagné le cas échéant des documents justificatifs)
- Attestation de paiement complétée et signée
- Un plan de situation (1/20000 ou 1/25000)
- Un plan de masse (1/500 ou 1/200) indiquant à la bonne échelle
 - la position de l'immeuble et des immeubles voisins
 - la position des différents dispositifs constituant la filière d'assainissement
 - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux... dans un rayon de 35 mètres
 - la pente du terrain
- Les plans des différents niveaux de l'habitation
- La copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'étude
- Si nécessaire :
 - une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement
 - toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles
 - éventuellement, la notice du constructeur précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien

Immeuble à desservir

Construction soumise à permis de construire N° PC :

Construction neuve Transformation / réhabilitation

Création d'un nouvel assainissement sur des locaux existants

Destination : Habitat individuel Habitat collectif

Autre :

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire

Autre :

Nombre de pièces :

Nombre de chambres :

Nombre maximal d'occupants :

Terrain ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme : Oui Non

Si oui, date et numéro :

Terrain

Superficie totale :m²

Destiné à l'assainissement :m²

Type d'habitat : Diffus Eloigné Groupé

Topographie

Pente faible

Pente moyenne (< 10%)

Pente forte (> 10%)

Présence d'un puits/forage à proximité du terrain : Oui Non

Si oui, distance par rapport au projet d'assainissement : m

Usage :

Alimentation humaine Alimentation animale

Inconnu Arrosage Autre

Filière d'assainissement dans le périmètre d'un captage AEP : Oui Non

Alimentation en eau potable du terrain : Distribution publique Puits privé

Réalisation du projet

Concepteur du projet (bureau d'études) :

Nom et coordonnées :

Installateur du dispositif :

Nom et coordonnées :

Caractéristique du dispositif d'assainissement projeté

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes eaux ménagères (cuisine, salle de bain, machine à laver...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

I - Prétraitement des eaux usées

ouvrage principal Fosse toutes eaux de m³
Autre (préciser)

Equipements annexes Bac dégraisseur delitres
Pompe de relevage Oui Non

2- Traitement des eaux prétraitées

2.1 – Epanchage souterrain en sol naturel

- Tranchées d'épandage
 Tranchées d'épandage en pente

Longueur totale de l'épandage ml
Nombre de tranchées
Longueur de chaque tranchéesml
Profondeur maxi. Du fond de fouillecm

- lit d'épandage

Surface du lit d'épandagem²
Largeur du lit ml
Longueur du litml
Profondeur maxi du lit.....cm

- microstation

N° agrément

Caractéristiques du rejet.....

2.2 – Epuration en sol reconstitué et infiltration dans le sol naturel

- Filtre à sable Tertre d'infiltration

Surface m²
Largeur du filtreml
Longueur du filtreml

Surface au sommetm²
Largeur du sommetml
Longueur du sommet.....ml
Surface de la basem²
Largeur du sommet.....ml
Longueur du sommet.....ml

2.3 – Epuration en sol reconstitué et rejet au milieu superficiel ou souterrain

- Filtre à sable drainé Lit à massif de zéolithes
Surface m² Surface m²
Largeur du filtreml
Longueur du filtreml

Le rejet est envisagé : Oui Non

Type de rejet

- à la rivière / ruisseau
 création d'un puits d'infiltration
 Autre (préciser).....

Engagement du demandeur

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

De plus, le demandeur doit communiquer le dossier d'assainissement (étude de sol et avis de conception favorable émis par le SPANC) au maître d'ouvrage et à l'installateur afin que les préconisations techniques soient respectées lors de la réalisation des travaux.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise les techniciens du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif qui lui sont confiés par la communauté de communes.

Nota :

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages.

Fait à :, le

Tous les renseignements sont certifiés exactes

Signature du demandeur

REFERENCES

- arrêté interministériel du 06 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables
- Référence technique : normalisation française DTU NF 64.1 d'août 2013
- Arrêté préfectoral n°2004-0109 du 12/02/04 portant les dispositions particulières relatives au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif.